

Les auto-entrepreneurs* fin juin 2023

Fin juin 2023, le réseau des Urssaf dénombre 2,715 millions d'auto-entrepreneurs (AE) administrativement actifs, soit 215 000 de plus sur un an (+ 8,6 %), confirmant le ralentissement observé depuis le troisième trimestre 2021 (+ 12,0 % sur un an fin juin 2022) compte tenu du rythme soutenu des radiations (486 000 sur 12 mois, en hausse de 13,6 % par rapport aux 12 mois précédents). Le nombre d'immatriculations cumulées sur 12 mois (701 000) reste quant à lui sur le niveau haut atteint depuis la sortie de la crise sanitaire mi-2021 ; sur un an, il augmente légèrement, de 0,7 %.

Le nombre d'AE déclarant un chiffre d'affaires positif décélère aussi (+ 5,1 % sur un an au deuxième trimestre 2023, contre + 13,2 % un an plus tôt). Au deuxième trimestre 2023, ces AE économiquement actifs représentent 51,0 % de l'ensemble des AE, soit 1,7 point de moins qu'un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires global atteint 6,9 milliards d'euros au deuxième trimestre 2023 et progresse de 7,5 % sur un an. Le net ralentissement observé depuis quelques trimestres (+ 21,6 % sur un an fin juin 2022, + 9,5 % fin décembre 2022) se poursuit après la forte accélération enregistrée en sortie de crise Covid.

Le chiffre d'affaires trimestriel moyen des AE économiquement actifs s'établit à 4 988 euros, soit 2,3 % de plus sur un an (après + 7,5 % un an plus tôt).

Le nombre d'AE économiquement actifs est le plus dynamique dans le secteur du transport routier de fret et déménagement (+ 15,3 % sur un an), les activités de nettoyage (+ 14,5 %), les autres services personnels (+ 16,5 %). En revanche, la baisse se poursuit dans les activités de poste et de courrier – comprenant la livraison à domicile – (- 11,0 %) après le très fort dynamisme des années précédentes. Si le secteur de la restauration se stabilise, ceux du commerce de détail et de gros (excepté le commerce de détail non spécialisé) confirment les tendances à la baisse déjà observées fin 2022.

Sur un an, le nombre d'auto-entrepreneurs générant un chiffre d'affaires progresse dans toutes les régions, la progression étant plus mesurée en Île-de-France (+ 3,2 %) et dans les régions méditerranéennes (de l'ordre de 4,4 %) alors que le Grand Est (+ 6,7 %), les Pays de la Loire (+ 6,5 %) et la Bretagne (+ 6,3 %) affichent les plus forts taux de croissance.

TABEAU 1

nombre d'auto-entrepreneurs (AE) et chiffre d'affaires

	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2
Nombre de comptes ouverts ou fermés sur les 12 derniers mois (milliers)					
Nombre d'immatriculations au dispositif AE (1)	696	699	704	694	701
Evolution annuelle (en %)	-3,9	-2,7	-0,6	-1,8	0,7
Nombre de radiations de comptes AE (2)	428	431	493 (276)**	492 (274)	486 (268)
Evolution annuelle (en %)	27,5	26,1	19,5 (-33,2)**	17,1 (-34,7)	13,6 (-37,3)
Création nette de comptes AE (1)-(2)	269	268	210 (428)**	202 (420)	215 (433)
Nombre de comptes en fin de trimestre (milliers)					
Nombre de comptes AE administrativement actifs (3)	2 500	2 603	2 438 (2 656)**	2 596 (2 814)	2 715 (2 932)
Evolution annuelle (en %)	12,0	11,5	9,4 (19,2)**	8,5 (17,5)	8,6 (17,3)
Nombre de comptes AE économiquement actifs (4)	1 317	1 315	1 368	1 346	1 384
Evolution annuelle (en %)	13,2	8,5	5,9	6,4	5,1
Part des comptes AE économiquement actifs (4)/(3)	52,7%	50,5%	56,1% (51,5)**	51,8% (47,8)	51,0% (47,2)
Evolution annuelle (en points)	0,5 pt	-1,4 pt	-1,9 pt (-6,5)**	-1,0 pt (-5,0)	-1,7 pt (-5,5)
Chiffre d'affaires du trimestre					
Chiffre d'affaires global (millions d'euros) (5)	6 425	6 210	6 752	6 337	6 904
Evolution annuelle (en %)	21,6	11,3	9,5	11,0	7,5
Chiffre d'affaires moyen (euros) (5)/(4)	4 877	4 724	4 934	4 708	4 988
Evolution annuelle (en %)	7,5	2,5	3,4	4,4	2,3

* Le champ de cette publication porte sur les seules micro-entreprises soumises au régime micro-social sous-jacent au dispositif AE institué en 2009 ; elle exclut les micro-entreprises payant leurs cotisations sociales selon le droit commun (cf. sources et méthodologie).

Source : Urssaf

** Au premier semestre de chaque année N, un traitement à date d'effet au 31 décembre N-1 radie les AE qui n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires durant deux années consécutives (cf. sources et méthodologie). En 2023, l'application de ce traitement ayant été retardée, les comptes présentant à la fin 2022 deux années consécutives sans chiffre d'affaires n'étaient pas officiellement radiés au moment de la réalisation de cette publication. Une estimation a donc été réalisée pour préserver la cohérence des séries. On estime ainsi à 218 000 le nombre de comptes qui auraient dû être radiés au 31 décembre 2022 pour ce motif. Le nombre de radiations total, y compris celles pour chiffre d'affaires nul durant deux années consécutives, serait donc proche de 486 000 sur les quatre trimestres à fin juin 2023 contre 268 000 actuellement comptabilisées dans les bases. Les chiffres entre parenthèses font référence aux données non corrigées des radiations estimées.



Le nombre d'immatriculations globalement stable

Fin juin 2023, le **nombre d'immatriculations** enregistré sur 12 mois augmente très légèrement (+ 0,7 %, *tableau 1*) par rapport aux 12 mois précédents, et se maintient au niveau haut atteint depuis mi-2021 en sortie de crise sanitaire (*graphique 1*). A la fin juin 2023, leur nombre sur 12 mois s'établit à 701 000.

Le **nombre de radiations** sur 12 mois (486 000 fin juin 2023) progresse toujours fortement mais à un rythme plus modéré qu'en 2022 (*graphique 1*) : fin juin 2023 la hausse est de 13,6 % contre 27,5 % un an plus tôt, en tenant compte de l'estimation des radiations des AE présentant deux années consécutives sans chiffre d'affaires au 31 décembre (cf. note du tableau 1).

Le volume d'immatriculations restant nettement supérieur à celui des radiations (+ 215 000 sur 12 mois), le **nombre d'auto-entrepreneurs inscrits** (ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires) continue de croître sur un rythme soutenu (+ 8,6 %) et dépasse 2,7 millions fin juin 2023. Il est néanmoins en ralentissement compte tenu de la stagnation des immatriculations et de la poursuite concomitante de la croissance des radiations (*graphique 1*) : un an plus tôt, le nombre d'AE inscrits augmentait de 12,0 %.

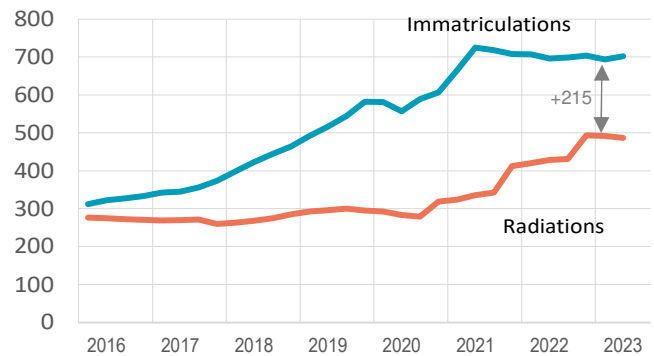
Le ralentissement du chiffre d'affaires se poursuit

Le **nombre d'AE économiquement actifs** (déclarant un chiffre d'affaires positif) poursuit sa décélération : il progresse de 5,1 % sur un an fin juin 2023, après + 13,2 % un an plus tôt (*tableau 1*). Fin juin 2023, leur part est de 51,0 %, soit 1,7 point de moins que fin juin 2022 (*tableau 1* et *graphique 2*).

Au deuxième trimestre 2023, le **chiffre d'affaires global trimestriel** ralentit nettement, à + 7,5 % contre + 21,6 % un an

GRAPHIQUE 1

nombre d'immatriculations et de radiations sur 12 mois glissants (en milliers)



Source : Urssaf

auparavant compte tenu de l'accélération enregistrée après la crise Covid. Il atteint 6,9 milliards d'euros au deuxième trimestre 2023, soit environ 480 millions d'euros de plus sur un an (*tableau 1* et *graphique 3*).

Le **chiffre d'affaires moyen**, qui s'établit à 4 988 euros au second trimestre 2023, affiche un net ralentissement, en hausse de 2,3 % sur un an, soit 5,2 points de moins que le rythme observé un an plus tôt. Cette évolution est inférieure à celle de l'inflation (+ 4,4 % sur un an au T2 2023).

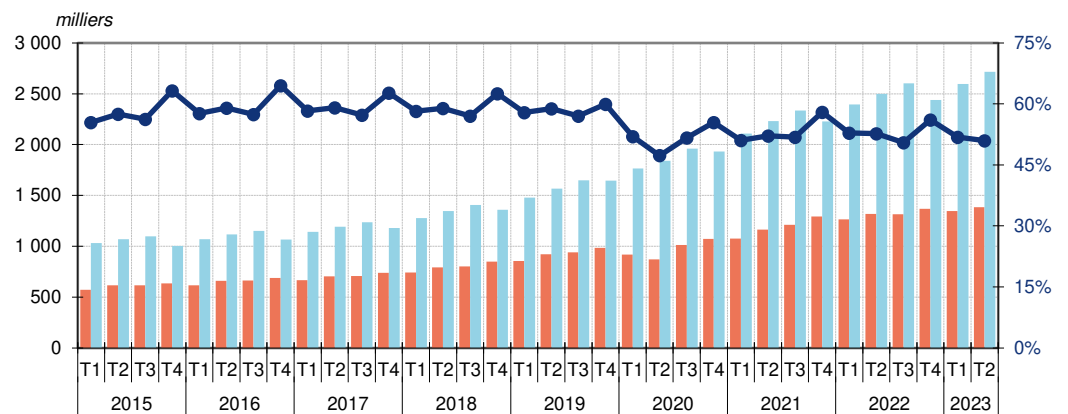
Les progressions du nombre d'AE économiquement actifs et du chiffre d'affaires moyen sont contrastées selon les secteurs

Au deuxième trimestre 2023, un seul secteur affiche une progression annuelle du **nombre d'AE économiquement actifs**

GRAPHIQUE 2

évolution des nombres de comptes administrativement et économiquement actifs

- Nombre d'AE économiquement actifs (échelle de gauche)
- Nombre d'AE administrativement actifs (échelle de gauche)
- Part d'AE économiquement actifs (échelle de droite)

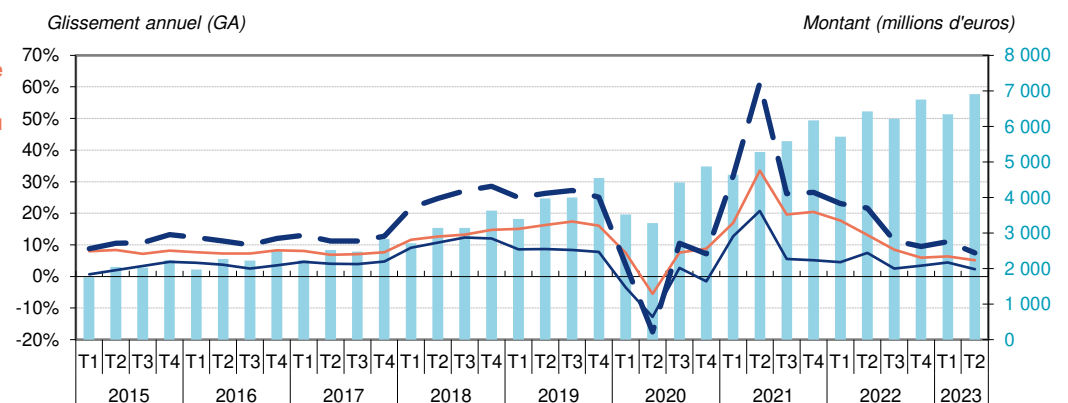


Source : Urssaf

GRAPHIQUE 3

glissement annuel du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs et du chiffre d'affaires trimestriel

- Chiffres d'affaires trimestriel (niveau, échelle de droite)
- Nombre d'AE économiquement actifs (GA)
- Chiffres d'affaires trimestriel (GA)
- Chiffres d'affaires trimestriel moyen (GA)



Source : Urssaf

très légèrement supérieure à celle observée un an plus tôt : celui



TABLEAU 2

les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin juin 2023

Secteur d'activité	Nombre d'immatriculations au dispositif AE sur les 12 derniers mois			Nombre de radiations de comptes AE sur les 12 derniers mois			Nombre d'AE administrativement actifs en fin de trimestre			
	milliers			milliers			milliers	Glissement annuel (%)		
	2022T2	2022T4	2023T2	2022T2	2022T4	2023T2	2023T2	2022T2	2022T4	2023T2
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4 (0,2)	0,4 (0,2)	3,3 (3,5)	2,3	1,1 (7,9)	1,8 (8,2)
CZ1 - Industrie	32,5	32,8	32,4	15,2	18,0 (10,2)	17,9 (10,1)	146,8 (154,6)	15,0	12,5 (19,1)	10,9 (16,8)
CZ2 - Métiers de bouche	6,7	6,9	7,0	5,0	5,6 (3,1)	5,4 (3,0)	30,8 (33,3)	6,3	5,1 (14,3)	5,3 (13,7)
F1 - BTP gros-œuvre	16,6	16,6	16,4	11,2	13,0 (6,8)	12,6 (6,4)	79,0 (85,2)	7,8	5,2 (14,3)	5,0 (13,2)
F2 - BTP travaux d'installation	16,3	16,6	16,3	10,4	12,1 (6,9)	11,9 (6,7)	71,1 (76,2)	9,7	7,4 (16,0)	6,7 (14,5)
F3 - BTP travaux de finition	22,2	22,3	22,2	15,2	17,1 (9,1)	16,6 (8,6)	118,1 (126,0)	6,6	5,0 (12,7)	5,0 (12,1)
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	15,1	15,1	15,9	11,8	13,5 (6,8)	13,0 (6,2)	56,4 (63,2)	6,7	3,3 (17,2)	5,5 (18,2)
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	19,2	18,3	15,1	14,0	15,9 (8,8)	15,5 (8,4)	68,7 (75,7)	8,3	4,0 (15,2)	-0,5 (9,6)
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	1,5	1,5	1,3	1,3	2,7 (0,8)	2,6 (0,8)	5,7 (7,5)	3,1	-19,1 (9,2)	-19,0 (7,5)
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	10,2	10,0	9,5	10,4	10,9 (5,4)	10,5 (4,9)	54,3 (59,9)	-0,3	-1,8 (8,9)	-1,8 (8,3)
G5 - Commerce de détail sur marchés non classés ailleurs	7,2	6,8	6,9	7,4	7,5 (3,3)	7,2 (3,0)	50,7 (54,8)	-0,4	-1,4 (7,2)	-0,6 (7,6)
G6 - Commerce de détail non spécialisé	25,7	26,9	32,1	18,1	23,0 (11,8)	22,9 (11,7)	91,3 (102,4)	10,2	5,4 (20,6)	11,2 (24,8)
HZ1 - Taxis - VTC	6,8	6,9	7,6	5,6	5,9 (3,2)	5,8 (3,0)	26,0 (28,7)	5,3	4,3 (16,6)	7,7 (19,0)
HZ2 - Transport routier de fret et déménagement	2,9	3,3	4,2	1,8	2,2 (1,1)	2,2 (1,2)	9,3 (10,4)	18,6	17,5 (34,5)	27,1 (41,5)
HZ3 - Activités de poste et de courrier	65,5	54,7	50,1	45,3	58,4 (18,0)	56,0 (15,6)	205,8 (246,2)	10,5	-2,0 (19,3)	-2,8 (16,3)
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	1,4	1,6	2,0	1,1	1,2 (0,6)	1,2 (0,6)	5,7 (6,3)	5,5	9,6 (23,6)	15,7 (28,1)
IZ1 - Hébergement	2,4	2,4	2,4	1,6	1,8 (1,3)	1,7 (1,2)	13,0 (13,5)	7,0	5,9 (10,5)	5,9 (10,2)
IZ2 - Restauration et débits de boissons	12,7	13,7	14,6	12,5	15,3 (7,0)	14,9 (6,6)	60,8 (69,1)	0,3	-2,8 (11,8)	-0,6 (13,0)
JZ - Informatique, information et communication	36,8	39,2	40,8	20,7	23,7 (15,7)	24,0 (16,0)	122,9 (130,8)	18,0	17,1 (25,9)	15,8 (23,4)
KZ - Activités financières et d'assurance	4,3	4,2	3,9	3,2	3,5 (2,4)	3,4 (2,3)	14,1 (15,2)	8,2	5,5 (14,6)	3,6 (11,9)
LZ - Activités immobilières	20,4	20,0	20,8	12,6	14,3 (9,4)	14,2 (9,2)	67,7 (72,6)	14,7	10,5 (19,6)	10,8 (18,9)
M1 - Activités juridiques	0,6	0,7	0,7	0,4	0,4 (0,3)	0,4 (0,4)	2,2 (2,3)	16,4	17,8 (22,2)	13,4 (17,1)
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	34,9	34,8	28,4	18,7	21,1 (14,5)	20,7 (14,0)	99,5 (106,2)	21,5	17,8 (26,4)	8,4 (15,6)
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	57,2	62,1	60,2	37,5	42,2 (26,4)	42,3 (26,5)	169,8 (185,6)	14,9	15,4 (27,6)	11,8 (22,2)
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	20,9	21,5	20,7	9,6	11,8 (9,4)	11,8 (9,4)	79,0 (83,4)	19,1	15,8 (23,1)	12,7 (18,9)
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	23,8	24,3	25,5	16,6	18,4 (10,4)	18,0 (10,0)	109,7 (117,6)	7,6	6,4 (15,0)	7,3 (15,1)
N1 - Activités de nettoyage	31,1	32,9	35,1	12,4	15,1 (8,1)	15,4 (8,4)	116,9 (123,8)	23,8	21,6 (30,0)	20,4 (27,5)
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	22,2	24,6	30,1	14,0	15,1 (9,1)	15,1 (9,2)	92,2 (98,1)	11,9	14,0 (22,7)	19,4 (27,1)
PZ - Enseignement	35,4	36,3	35,5	19,7	21,8 (14,3)	21,9 (14,3)	144,1 (151,7)	13,7	12,2 (18,6)	10,5 (16,3)
QZ - Santé	25,7	24,8	20,7	16,5	16,2 (12,3)	15,6 (11,6)	113,3 (117,3)	9,2	8,8 (12,9)	4,7 (8,4)
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	26,0	28,3	30,7	17,1	17,6 (9,6)	17,3 (9,3)	122,5 (130,5)	8,8	10,8 (18,9)	12,3 (19,6)
R2 - Activités sportives	14,0	13,9	13,9	6,9	7,7 (4,6)	7,5 (4,5)	65,0 (68,0)	13,7	11,7 (17,4)	10,9 (16,1)
S1 - Réparations hors automobile	5,9	5,6	5,5	4,4	5,3 (2,7)	5,1 (2,6)	35,1 (37,7)	4,5	0,9 (8,8)	1,2 (8,6)
S2 - Coiffure et soins du corps	25,3	26,2	26,1	11,1	13,0 (8,8)	13,0 (8,8)	111,3 (115,5)	17,0	15,0 (19,7)	13,4 (17,7)
S3 - Autres services personnels	46,5	47,6	46,0	18,1	21,6 (15,1)	22,0 (15,5)	152,8 (159,4)	28,2	24,1 (30,1)	18,6 (23,7)
UZ - Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,1 (0,1)	9,1	4,8 (19,0)	1,0 (13,5)
TOTAL	696,3	703,7	701,2	427,8	493,4 (275,7)	486,1 (268,4)	2 714,8 (2 932,5)	12,0	9,4 (19,2)	8,6 (17,3)

* Les chiffres entre parenthèses font référence aux données non corrigées des radiations estimées (cf. note du tableau 1).

Source : Urssaf

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un AE ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires positif sur la période étudiée.



TABLEAU 2bis

les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin juin 2023

Secteur d'activité	Nombre d'AE économiquement actifs en fin de trimestre					Chiffre d'affaires trimestriel global			Chiffre d'affaires trimestriel moyen		
	milliers	Glissement annuel (%)			% AE éco. actifs	millions d'euros	GA (%)		euros	GA (%)	
	2023T2	2022T2	2022T4	2023T2	2023T2	2023T2	2022T4	2023T2	2023T2	2022T4	2023T2
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	2,1	3,8	1,2	0,2	65,5 (61,7)	10	2,4	6,2	4 620	1,2	6,0
CZ1 – Industrie	85,0	14,1	9,3	6,9	57,9 (55,0)	312	9,2	8,4	3 675	-0,2	1,4
CZ2 - Métiers de bouche	17,6	8,8	3,2	2,7	57,3 (53,1)	89	3,5	9,4	5 015	0,3	6,5
F1 - BTP gros-œuvre	44,6	6,3	3,4	0,6	56,5 (52,4)	337	5,8	3,7	7 563	2,4	3,0
F2 - BTP travaux d'installation	40,7	6,4	5,4	3,3	57,3 (53,5)	331	9,6	8,4	8 115	4,0	4,9
F3 - BTP travaux de finition	71,7	5,2	3,0	1,4	60,7 (56,9)	535	4,4	4,5	7 460	1,4	3,1
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	23,9	4,5	2,0	1,8	42,4 (37,8)	128	3,8	8,6	5 347	1,8	6,7
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	28,7	10,0	0,8	-3,9	41,8 (37,9)	202	1,0	-11,1	7 037	0,2	-7,5
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	2,8	9,1	1,4	-6,3	49,2 (37,1)	18	-2,7	-1,8	6 363	-4,1	4,8
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	32,0	5,2	-1,6	-2,3	58,9 (53,4)	177	0,6	-0,3	5 548	2,3	2,1
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	31,6	7,9	-1,3	-2,5	62,4 (57,7)	109	3,4	2,2	3 430	4,8	4,8
G6 - Commerce de détail non spécialisé	37,6	9,2	5,7	8,8	41,2 (36,7)	162	5,8	10,8	4 314	0,1	1,9
HZ1 - Taxis – VTC	13,1	22,3	3,3	3,8	50,3 (45,5)	67	16,1	2,5	5 136	12,4	-1,3
HZ2 - Transport routier de fret et déménagement	3,1	14,8	11,2	15,3	33,6 (30,2)	12	12,7	21,1	3 718	1,3	5,0
HZ3 - Activités de poste et de courrier	33,1	-25,2	-23,5	-11,0	16,1 (13,4)	45	-20,3	-3,2	1 363	4,1	8,8
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	2,4	15,7	6,2	7,6	42,7 (38,5)	11	17,3	16,5	4 629	10,4	8,2
IZ1 – Hébergement	9,6	18,2	6,9	4,8	74,0 (71,2)	78	12,8	14,6	8 085	5,5	9,4
IZ2 - Restauration et débits de boissons	28,5	1,8	-2,5	0,6	46,8 (41,2)	190	10,4	7,4	6 675	13,2	6,8
JZ - Informatique, information et com.	54,9	15,5	8,5	7,6	44,6 (41,9)	413	20,4	15,6	7 536	10,9	7,5
KZ - Activités financières et d'assurance	6,3	8,0	-0,4	-3,3	44,6 (41,3)	42	1,1	-5,7	6 655	1,5	-2,5
LZ - Activités immobilières	24,3	16,2	4,4	-1,2	35,9 (33,4)	197	2,6	-10,7	8 110	-1,7	-9,6
M1 - Activités juridiques	1,4	10,9	10,4	8,0	62,7 (60,7)	11	9,9	6,0	8 339	-0,5	-1,8
M2 - Acti. comptables, de conseil et d'ingénierie	45,1	18,3	5,9	0,9	45,3 (42,5)	284	10,5	5,1	6 294	4,3	4,1
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	64,1	14,8	3,3	0,8	37,7 (34,5)	442	10,3	5,6	6 896	6,8	4,7
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	37,8	14,7	7,2	6,0	47,9 (45,4)	186	12,3	7,3	4 914	4,7	1,3
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	56,8	12,4	2,7	3,8	51,8 (48,2)	280	6,8	5,9	4 935	4,0	2,0
N1 - Activités de nettoyage	65,4	22,9	18,2	14,5	55,9 (52,8)	279	18,8	17,4	4 268	0,5	2,6
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	49,7	20,3	10,1	13,2	53,9 (50,6)	232	15,3	16,5	4 660	4,7	2,8
PZ – Enseignement	87,3	19,3	8,3	7,4	60,6 (57,6)	344	12,9	11,0	3 935	4,3	3,3
QZ – Santé	81,9	7,4	3,9	2,9	72,3 (69,9)	357	8,4	8,5	4 351	4,4	5,4
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	67,4	38,5	10,0	8,6	55,1 (51,7)	246	16,0	11,3	3 647	5,4	2,5
R2 - Activités sportives	41,8	36,3	11,0	9,8	64,4 (61,5)	146	17,8	15,1	3 480	6,0	4,8
S1 - Réparations hors automobile	22,3	3,3	0,7	0,5	63,4 (59,1)	92	4,4	5,2	4 121	3,7	4,7
S2 - Coiffure et soins du corps	77,8	16,7	12,2	10,1	69,9 (67,3)	258	11,9	12,5	3 321	-0,2	2,3
S3 - Autres services personnels	91,8	31,1	22,6	16,5	60,1 (57,6)	284	24,0	20,4	3 096	1,1	3,4
UZ – Autres	0,0	0,0	7,0	0,0	42,3 (37,6)	0	52,8	4,8	4 092	42,8	4,8
TOTAL	1 384,3	13,2	5,9	5,1	51,0 (47,2)	6 904	9,5	7,5	4 988	3,4	2,3

Source : Urssaf

Sources et méthodologie

Le régime de l'auto-entrepreneur (AE) a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la Cipav (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou la SSI (Sécurité Sociale des Indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA), les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les activités relevant de la TVA immobilière

(opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...). Le régime AE est caractérisé par :

- des formalités de création allégées.
- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro-fiscal (soit 188 700 € pour une activité d'achat/revente et 77 700 € pour une activité de prestations ou de service en 2023). En cas de dépassement, il est possible de conserver le régime d'AE l'année du dépassement et la suivante avant la bascule vers le statut d'indépendant classique.



- la franchise de TVA et sa non-récupération jusqu'aux seuils de franchise soit 101 300 € pour les activités d'achat-vente et 39 100 € pour les activités de prestations de services (seuils de tolérance en 2023). En cas de dépassement, l'auto-entrepreneur est soumis à la TVA dès le premier jour du mois de dépassement.

- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. L'AE est néanmoins soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, y compris s'il est nul. Les déclarations et les paiements doivent être effectués obligatoirement en ligne mensuellement ou sur option trimestriellement.

- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu.

Taux applicables en octobre 2022	Taux pleins de cotisations	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu
Vente de marchandises (BIC)	12,3 %	1,0 %
Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC)	21,2 %	1,7 %
Autres prestations de services et professions libérales (BNC)	21,1 %	2,2 %
Professions libérales relevant de la CIPAV	21,2 %	2,2 %
Location de meublés de tourisme classés	6,0 %	1,0 %

L'AE est aussi redevable de la contribution à la formation professionnelle (0,10%, pour les commerçants, 0,20% pour les professions libérales et 0,30% pour les artisans), de la taxe des frais de chambre pour les artisans et commerçants ainsi que la cotisation foncière des entreprises sous certaines conditions.

Les principales évolutions en 2018

La loi de finances 2018 double, à compter du 1er janvier 2018, les plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au dispositif. Cette évolution a renforcé le dynamisme du statut. Cela a permis d'élargir le champ des indépendants éligibles à l'auto-entreprise.

Par ailleurs, l'article 15 loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 redéfinit les règles d'affiliation à la CIPAV et prévoit une bascule des professions libérales non réglementées (PLNR) au Régime Général. Cette mesure s'applique à compter du 01/01/2018 pour les nouveaux affiliés créant leur structure sous le statut de la micro-entreprise. Restent ainsi seules affiliées aux régimes d'assurance vieillesse et invalidité-décès des professions libérales (CNAVPL) les professions libérales réglementées telles que redéfinies par l'article L.640-1 CSS. Un droit d'option est prévu pour les PLNR immatriculées avant mise en œuvre de la réforme. Cette option « définitive » prend effet au 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle ils ont notifié leur décision.

Les immatriculations

Une immatriculation est comptabilisée lorsqu'une personne physique crée une entreprise individuelle qui relève du régime fiscal et social de l'auto-entreprise. Elle peut aussi correspondre à une ré-immatriculation rattachée à un SIREN existant. Il existe des écarts de niveau avec les publications de l'INSEE qui retient une notion différente de la création d'entreprise notamment pour la comptabilisation des ré-immatriculations.

Les radiations

Les radiations interviennent plus fortement au 4^{ème} trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année.

La radiation intervient systématiquement au 4^{ème} trimestre lorsque :

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime AE vers régime « classique des travailleurs indépendants ») est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;

- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal. Depuis début 2015, les radiations d'office en cours d'année ont été suspendues pour et à compter du 1^{er} janvier 2016, ce type de radiation intervient au 31 décembre après deux années consécutives sans chiffre d'affaires.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, le traitement des radiations d'office au titre de 2019 a été reporté à 2021. Cette mesure exceptionnelle conduit à un phénomène de rattrapage et une hausse artificielle des radiations au 31 décembre 2020. Pour une meilleure analyse économique, pour les AE qui auraient dû être radiés dès 31 décembre 2019, une date de fin d'activité à fin 2019 a été positionnée.

En 2023, pour des raisons de gestion, le traitement procédant aux radiations pour chiffre d'affaires nul durant deux années consécutives n'a pas été passé, ne permettant pas de le prendre en compte dans cette publication. Le nombre de radiations à fin décembre 2022 est donc en forte baisse sur un an, contribuant à renforcer artificiellement la progression du nombre d'AE inscrits fin 2022. Des estimations des radiations à fin 2022 ont donc été réalisées afin de préserver la cohérence des séries. Les règles pour cibler les AE radiés pour absence de chiffre d'affaires ont été reproduites à l'aide des informations connues à date dans les bases de données statistiques.

Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les AE exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acosse et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009, via des alimentations quotidiennes, les informations relatives aux AE de la France entière. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction du 30/11/2023.

Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes (disponible sur urssaf.org) a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins comme les métiers de bouche (CZ2). A partir de 2018, les PLNR sont immatriculées à l'Urssaf dans le groupe professionnel « commerçant ». La ventilation des données entre commerçants-artisans et professions libérales perd donc de sa pertinence.

L'Autorité de la statistique publique reconnaît aux séries du nombre d'auto-entrepreneurs et de leur chiffre d'affaires la qualité de **statistiques publiques à visée d'information générale** (avis du 22/12/2022).

Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies. Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Les auto-entrepreneurs* fin juin 2023

Fin juin 2023, le réseau des Urssaf dénombre 2,715 millions d'auto-entrepreneurs (AE) administrativement actifs, soit 215 000 de plus sur un an (+ 8,6 %), confirmant le ralentissement observé depuis le troisième trimestre 2021 (+ 12,0 % sur un an fin juin 2022) compte tenu du rythme soutenu des radiations (486 000 sur 12 mois, en hausse de 13,6 % par rapport aux 12 mois précédents). Le nombre d'immatriculations cumulées sur 12 mois (701 000) reste quant à lui sur le niveau haut atteint depuis la sortie de la crise sanitaire mi-2021 ; sur un an, il augmente légèrement, de 0,7 %.

Le nombre d'AE déclarant un chiffre d'affaires positif décélère aussi (+ 5,1 % sur un an au deuxième trimestre 2023, contre + 13,2 % un an plus tôt). Au deuxième trimestre 2023, ces AE économiquement actifs représentent 51,0 % de l'ensemble des AE, soit 1,7 point de moins qu'un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires global atteint 6,9 milliards d'euros au deuxième trimestre 2023 et progresse de 7,5 % sur un an. Le net ralentissement observé depuis quelques trimestres (+ 21,6 % sur un an fin juin 2022, + 9,5 % fin décembre 2022) se poursuit après la forte accélération enregistrée en sortie de crise Covid.

Le chiffre d'affaires trimestriel moyen des AE économiquement actifs s'établit à 4 988 euros, soit 2,3 % de plus sur un an (après + 7,5 % un an plus tôt).

Le nombre d'AE économiquement actifs est le plus dynamique dans le secteur du transport routier de fret et déménagement (+ 15,3 % sur un an), les activités de nettoyage (+ 14,5 %), les autres services personnels (+ 16,5 %). En revanche, la baisse se poursuit dans les activités de poste et de courrier – comprenant la livraison à domicile – (- 11,0 %) après le très fort dynamisme des années précédentes. Si le secteur de la restauration se stabilise, ceux du commerce de détail et de gros (excepté le commerce de détail non spécialisé) confirment les tendances à la baisse déjà observées fin 2022.

Sur un an, le nombre d'auto-entrepreneurs générant un chiffre d'affaires progresse dans toutes les régions, la progression étant plus mesurée en Île-de-France (+ 3,2 %) et dans les régions méditerranéennes (de l'ordre de 4,4 %) alors que le Grand Est (+ 6,7 %), les Pays de la Loire (+ 6,5 %) et la Bretagne (+ 6,3 %) affichent les plus forts taux de croissance.

TABEAU 1

nombre d'auto-entrepreneurs (AE) et chiffre d'affaires

	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2
Nombre de comptes ouverts ou fermés sur les 12 derniers mois (milliers)					
Nombre d'immatriculations au dispositif AE (1)	696	699	704	694	701
Evolution annuelle (en %)	-3,9	-2,7	-0,6	-1,8	0,7
Nombre de radiations de comptes AE (2)	428	431	493 (276)**	492 (274)	486 (268)
Evolution annuelle (en %)	27,5	26,1	19,5 (-33,2)**	17,1 (-34,7)	13,6 (-37,3)
Création nette de comptes AE (1)-(2)	269	268	210 (428)**	202 (420)	215 (433)
Nombre de comptes en fin de trimestre (milliers)					
Nombre de comptes AE administrativement actifs (3)	2 500	2 603	2 438 (2 656)**	2 596 (2 814)	2 715 (2 932)
Evolution annuelle (en %)	12,0	11,5	9,4 (19,2)**	8,5 (17,5)	8,6 (17,3)
Nombre de comptes AE économiquement actifs (4)	1 317	1 315	1 368	1 346	1 384
Evolution annuelle (en %)	13,2	8,5	5,9	6,4	5,1
Part des comptes AE économiquement actifs (4)/(3)	52,7%	50,5%	56,1% (51,5)**	51,8% (47,8)	51,0% (47,2)
Evolution annuelle (en points)	0,5 pt	-1,4 pt	-1,9 pt (-6,5)**	-1,0 pt (-5,0)	-1,7 pt (-5,5)
Chiffre d'affaires du trimestre					
Chiffre d'affaires global (millions d'euros) (5)	6 425	6 210	6 752	6 337	6 904
Evolution annuelle (en %)	21,6	11,3	9,5	11,0	7,5
Chiffre d'affaires moyen (euros) (5)/(4)	4 877	4 724	4 934	4 708	4 988
Evolution annuelle (en %)	7,5	2,5	3,4	4,4	2,3

* Le champ de cette publication porte sur les seules micro-entreprises soumises au régime micro-social sous-jacent au dispositif AE institué en 2009 ; elle exclut les micro-entreprises payant leurs cotisations sociales selon le droit commun (cf. sources et méthodologie).

Source : Urssaf

** Au premier semestre de chaque année N, un traitement à date d'effet au 31 décembre N-1 radie les AE qui n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires durant deux années consécutives (cf. sources et méthodologie). En 2023, l'application de ce traitement ayant été retardée, les comptes présentant à la fin 2022 deux années consécutives sans chiffre d'affaires n'étaient pas officiellement radiés au moment de la réalisation de cette publication. Une estimation a donc été réalisée pour préserver la cohérence des séries. On estime ainsi à 218 000 le nombre de comptes qui auraient dû être radiés au 31 décembre 2022 pour ce motif. Le nombre de radiations total, y compris celles pour chiffre d'affaires nul durant deux années consécutives, serait donc proche de 486 000 sur les quatre trimestres à fin juin 2023 contre 268 000 actuellement comptabilisées dans les bases. Les chiffres entre parenthèses font référence aux données non corrigées des radiations estimées.



Le nombre d'immatriculations globalement stable

Fin juin 2023, le **nombre d'immatriculations** enregistré sur 12 mois augmente très légèrement (+ 0,7 %, *tableau 1*) par rapport aux 12 mois précédents, et se maintient au niveau haut atteint depuis mi-2021 en sortie de crise sanitaire (*graphique 1*). A la fin juin 2023, leur nombre sur 12 mois s'établit à 701 000.

Le **nombre de radiations** sur 12 mois (486 000 fin juin 2023) progresse toujours fortement mais à un rythme plus modéré qu'en 2022 (*graphique 1*) : fin juin 2023 la hausse est de 13,6 % contre 27,5 % un an plus tôt, en tenant compte de l'estimation des radiations des AE présentant deux années consécutives sans chiffre d'affaires au 31 décembre (cf. note du tableau 1).

Le volume d'immatriculations restant nettement supérieur à celui des radiations (+ 215 000 sur 12 mois), le **nombre d'auto-entrepreneurs inscrits** (ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires) continue de croître sur un rythme soutenu (+ 8,6 %) et dépasse 2,7 millions fin juin 2023. Il est néanmoins en ralentissement compte tenu de la stagnation des immatriculations et de la poursuite concomitante de la croissance des radiations (*graphique 1*) : un an plus tôt, le nombre d'AE inscrits augmentait de 12,0 %.

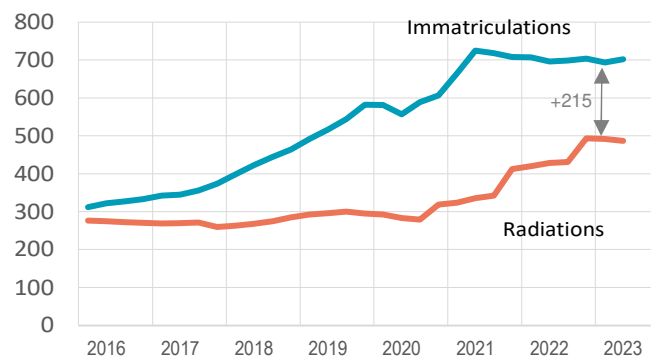
Le ralentissement du chiffre d'affaires se poursuit

Le **nombre d'AE économiquement actifs** (déclarant un chiffre d'affaires positif) poursuit sa décélération : il progresse de 5,1 % sur un an fin juin 2023, après + 13,2 % un an plus tôt (*tableau 1*). Fin juin 2023, leur part est de 51,0 %, soit 1,7 point de moins que fin juin 2022 (*tableau 1* et *graphique 2*).

Au deuxième trimestre 2023, le **chiffre d'affaires global trimestriel** ralentit nettement, à + 7,5 % contre + 21,6 % un an

GRAPHIQUE 1

nombre d'immatriculations et de radiations sur 12 mois glissants (en milliers)



Source : Urssaf

auparavant compte tenu de l'accélération enregistrée après la crise Covid. Il atteint 6,9 milliards d'euros au deuxième trimestre 2023, soit environ 480 millions d'euros de plus sur un an (*tableau 1* et *graphique 3*).

Le **chiffre d'affaires moyen**, qui s'établit à 4 988 euros au second trimestre 2023, affiche un net ralentissement, en hausse de 2,3 % sur un an, soit 5,2 points de moins que le rythme observé un an plus tôt. Cette évolution est inférieure à celle de l'inflation (+ 4,4 % sur un an au T2 2023).

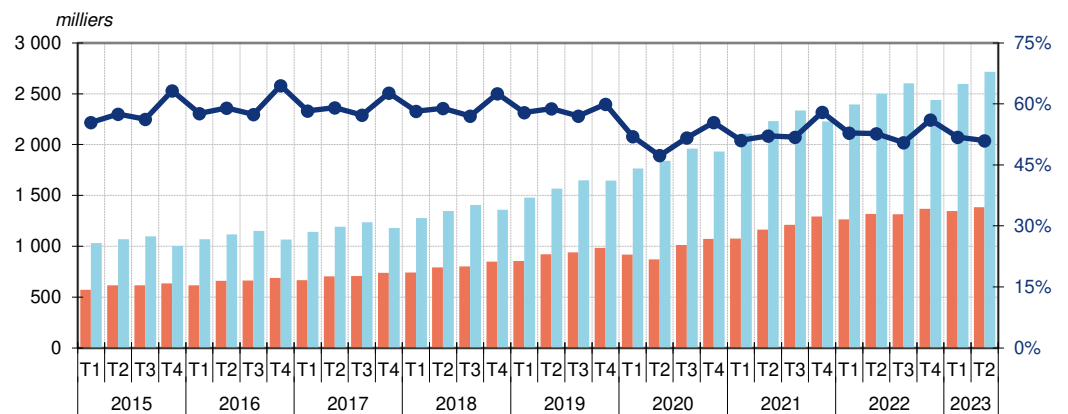
Les progressions du nombre d'AE économiquement actifs et du chiffre d'affaires moyen sont contrastées selon les secteurs

Au deuxième trimestre 2023, un seul secteur affiche une progression annuelle du **nombre d'AE économiquement actifs**

GRAPHIQUE 2

évolution des nombres de comptes administrativement et économiquement actifs

- Nombre d'AE économiquement actifs (échelle de gauche)
- Nombre d'AE administrativement actifs (échelle de gauche)
- Part d'AE économiquement actifs (échelle de droite)

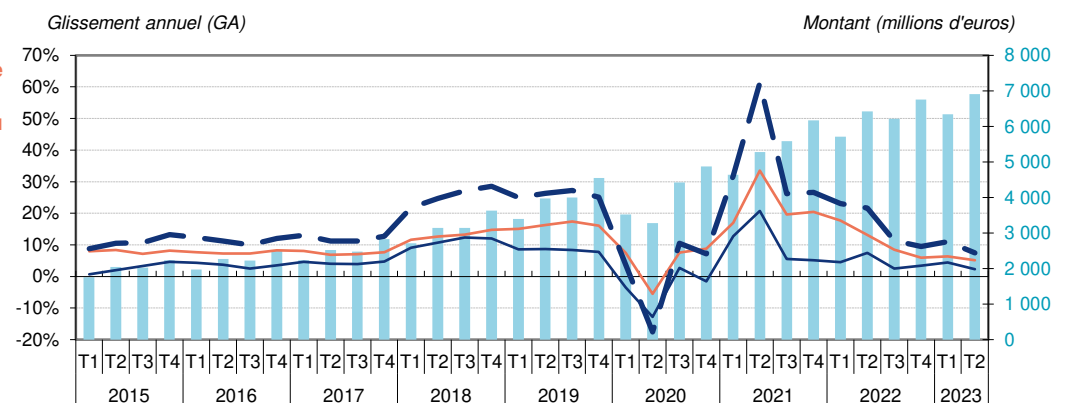


Source : Urssaf

GRAPHIQUE 3

glissement annuel du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs et du chiffre d'affaires trimestriel

- Chiffres d'affaires trimestriel (niveau, échelle de droite)
- Nombre d'AE économiquement actifs (GA)
- Chiffres d'affaires trimestriel (GA)
- Chiffres d'affaires trimestriel moyen (GA)



Source : Urssaf

très légèrement supérieure à celle observée un an plus tôt : celui



du transport routier de fret et déménagement avec + 15,3 % (contre 14,8 % un an auparavant). Parmi les secteurs en forte progression au deuxième trimestre 2022, quelques-uns maintiennent des taux de croissance élevés un an plus tard : les autres services personnels (+ 16,5 % fin juin 2023), les activités de nettoyage (+ 14,5 %), les autres activités de service administratifs et de soutien (+ 13,2 %), la coiffure soins du corps (+ 10,1 %).

Le secteur des activités de poste et de courrier, qui a connu des rythmes de hausse très forts avec le développement des activités de livraison à domicile, est en repli depuis fin 2021. Fin juin 2023, le nombre d'AE économiquement actifs de ce secteur diminue de 11,0 % sur un an (après - 25,2 % fin juin 2022).

Certains secteurs du commerce orientés à la hausse un an plus tôt affichent désormais un net repli : - 6,3 % pour le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche, - 3,9 % pour le commerce de gros intermédiaire du commerce, - 2,3 % pour le commerce de détail non alimentaire hors pharmacie, - 2,5 % pour le commerce de détail sur marché non classé ailleurs.

L'hébergement reste orienté à la hausse mais affiche un net ralentissement (+ 4,8 % fin juin 2023 après + 18,2 % fin juin 2022).

L'évolution du **chiffre d'affaires trimestriel moyen** sur un an demeure elle aussi contrastée selon les secteurs. Avec des effectifs en forte baisse, le secteur des activités de poste et de courrier affiche une hausse du chiffre d'affaires moyen de 8,8 %. A l'opposé, le chiffre d'affaires des taxis VTC diminue de 1,3 % alors que les effectifs progressent de 3,8 %. Avec un marché de l'immobilier marqué par le recul des ventes, le secteur des activités immobilières mais aussi celui des activités financières et d'assurance, avec des effectifs en baisse au deuxième trimestre 2023 (respectivement - 1,2 % et - 3,3 %), présentent aussi des chiffres d'affaires moyen en diminution (respectivement - 9,6 % et - 2,5 %).

Les évolutions régionales sont plus homogènes

Au niveau régional, les hausses du nombre d'AE économiquement actifs sur un an sont globalement plus dynamiques dans la moitié nord de la France, dépassant souvent 6 %, excepté en Ile-de-France, qui n'affiche que + 3,2 %, en lien avec la part importante du secteur de la livraison à domicile dans cette région (*carte 1*). Les régions méditerranéennes présentent les progressions les plus faibles après l'Ile-de-France (+ 4,4 % en Occitanie et Paca, + 4,3 % en Corse).

La hausse sur un an du **chiffre d'affaires global** est homogène sur tout le territoire. La plupart des régions affichent un taux de croissance compris entre 6 % et 8 %. Seule la Corse se démarque avec une progression de 4,3 %.

Frédéric BOITTELE
Urssaf Normandie

Guillaume LIEVRE
Urssaf de Poitou-Charentes

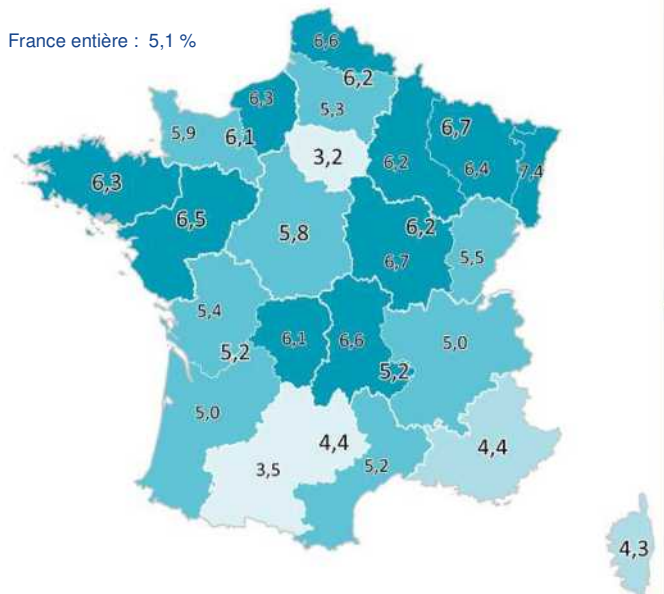
Floriane LEGRAND
Urssaf Caisse nationale - Direction des
statistiques, des études et de la prévision (Disep)

Marine KOCH-MATHIAN

CARTE 1

glissement annuel (en %) du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs au 30 juin 2023

France entière : 5,1 %

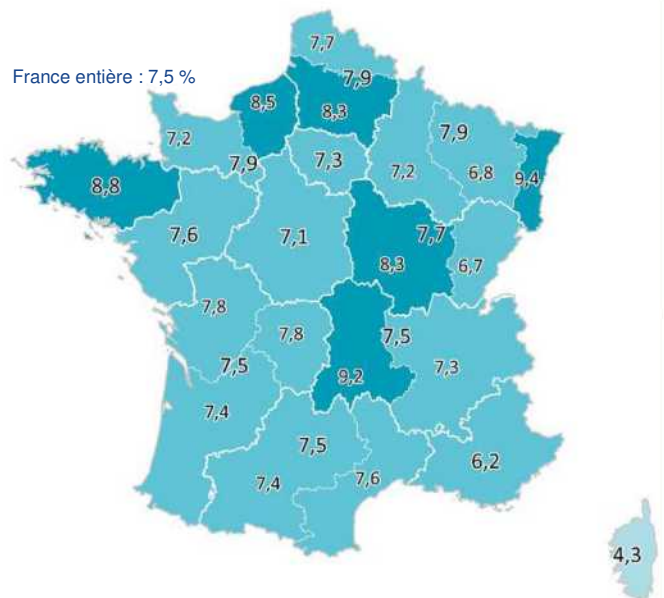


Source : Urssaf

CARTE 2

glissement annuel (en %) du chiffre d'affaires global des auto-entrepreneurs au 2^{ème} trimestre 2023

France entière : 7,5 %



Source : Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.



TABLEAU 2

les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin juin 2023

Secteur d'activité	Nombre d'immatriculations au dispositif AE sur les 12 derniers mois			Nombre de radiations de comptes AE sur les 12 derniers mois			Nombre d'AE administrativement actifs en fin de trimestre			
	milliers			milliers			milliers	Glissement annuel (%)		
	2022T2	2022T4	2023T2	2022T2	2022T4	2023T2	2023T2	2022T2	2022T4	2023T2
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4 (0,2)	0,4 (0,2)	3,3 (3,5)	2,3	1,1 (7,9)	1,8 (8,2)
CZ1 - Industrie	32,5	32,8	32,4	15,2	18,0 (10,2)	17,9 (10,1)	146,8 (154,6)	15,0	12,5 (19,1)	10,9 (16,8)
CZ2 - Métiers de bouche	6,7	6,9	7,0	5,0	5,6 (3,1)	5,4 (3,0)	30,8 (33,3)	6,3	5,1 (14,3)	5,3 (13,7)
F1 - BTP gros-œuvre	16,6	16,6	16,4	11,2	13,0 (6,8)	12,6 (6,4)	79,0 (85,2)	7,8	5,2 (14,3)	5,0 (13,2)
F2 - BTP travaux d'installation	16,3	16,6	16,3	10,4	12,1 (6,9)	11,9 (6,7)	71,1 (76,2)	9,7	7,4 (16,0)	6,7 (14,5)
F3 - BTP travaux de finition	22,2	22,3	22,2	15,2	17,1 (9,1)	16,6 (8,6)	118,1 (126,0)	6,6	5,0 (12,7)	5,0 (12,1)
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	15,1	15,1	15,9	11,8	13,5 (6,8)	13,0 (6,2)	56,4 (63,2)	6,7	3,3 (17,2)	5,5 (18,2)
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	19,2	18,3	15,1	14,0	15,9 (8,8)	15,5 (8,4)	68,7 (75,7)	8,3	4,0 (15,2)	-0,5 (9,6)
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	1,5	1,5	1,3	1,3	2,7 (0,8)	2,6 (0,8)	5,7 (7,5)	3,1	-19,1 (9,2)	-19,0 (7,5)
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	10,2	10,0	9,5	10,4	10,9 (5,4)	10,5 (4,9)	54,3 (59,9)	-0,3	-1,8 (8,9)	-1,8 (8,3)
G5 - Commerce de détail sur marchés non classés ailleurs	7,2	6,8	6,9	7,4	7,5 (3,3)	7,2 (3,0)	50,7 (54,8)	-0,4	-1,4 (7,2)	-0,6 (7,6)
G6 - Commerce de détail non spécialisé	25,7	26,9	32,1	18,1	23,0 (11,8)	22,9 (11,7)	91,3 (102,4)	10,2	5,4 (20,6)	11,2 (24,8)
HZ1 - Taxis - VTC	6,8	6,9	7,6	5,6	5,9 (3,2)	5,8 (3,0)	26,0 (28,7)	5,3	4,3 (16,6)	7,7 (19,0)
HZ2 - Transport routier de fret et déménagement	2,9	3,3	4,2	1,8	2,2 (1,1)	2,2 (1,2)	9,3 (10,4)	18,6	17,5 (34,5)	27,1 (41,5)
HZ3 - Activités de poste et de courrier	65,5	54,7	50,1	45,3	58,4 (18,0)	56,0 (15,6)	205,8 (246,2)	10,5	-2,0 (19,3)	-2,8 (16,3)
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	1,4	1,6	2,0	1,1	1,2 (0,6)	1,2 (0,6)	5,7 (6,3)	5,5	9,6 (23,6)	15,7 (28,1)
IZ1 - Hébergement	2,4	2,4	2,4	1,6	1,8 (1,3)	1,7 (1,2)	13,0 (13,5)	7,0	5,9 (10,5)	5,9 (10,2)
IZ2 - Restauration et débits de boissons	12,7	13,7	14,6	12,5	15,3 (7,0)	14,9 (6,6)	60,8 (69,1)	0,3	-2,8 (11,8)	-0,6 (13,0)
JZ - Informatique, information et communication	36,8	39,2	40,8	20,7	23,7 (15,7)	24,0 (16,0)	122,9 (130,8)	18,0	17,1 (25,9)	15,8 (23,4)
KZ - Activités financières et d'assurance	4,3	4,2	3,9	3,2	3,5 (2,4)	3,4 (2,3)	14,1 (15,2)	8,2	5,5 (14,6)	3,6 (11,9)
LZ - Activités immobilières	20,4	20,0	20,8	12,6	14,3 (9,4)	14,2 (9,2)	67,7 (72,6)	14,7	10,5 (19,6)	10,8 (18,9)
M1 - Activités juridiques	0,6	0,7	0,7	0,4	0,4 (0,3)	0,4 (0,4)	2,2 (2,3)	16,4	17,8 (22,2)	13,4 (17,1)
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	34,9	34,8	28,4	18,7	21,1 (14,5)	20,7 (14,0)	99,5 (106,2)	21,5	17,8 (26,4)	8,4 (15,6)
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	57,2	62,1	60,2	37,5	42,2 (26,4)	42,3 (26,5)	169,8 (185,6)	14,9	15,4 (27,6)	11,8 (22,2)
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	20,9	21,5	20,7	9,6	11,8 (9,4)	11,8 (9,4)	79,0 (83,4)	19,1	15,8 (23,1)	12,7 (18,9)
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	23,8	24,3	25,5	16,6	18,4 (10,4)	18,0 (10,0)	109,7 (117,6)	7,6	6,4 (15,0)	7,3 (15,1)
N1 - Activités de nettoyage	31,1	32,9	35,1	12,4	15,1 (8,1)	15,4 (8,4)	116,9 (123,8)	23,8	21,6 (30,0)	20,4 (27,5)
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	22,2	24,6	30,1	14,0	15,1 (9,1)	15,1 (9,2)	92,2 (98,1)	11,9	14,0 (22,7)	19,4 (27,1)
PZ - Enseignement	35,4	36,3	35,5	19,7	21,8 (14,3)	21,9 (14,3)	144,1 (151,7)	13,7	12,2 (18,6)	10,5 (16,3)
QZ - Santé	25,7	24,8	20,7	16,5	16,2 (12,3)	15,6 (11,6)	113,3 (117,3)	9,2	8,8 (12,9)	4,7 (8,4)
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	26,0	28,3	30,7	17,1	17,6 (9,6)	17,3 (9,3)	122,5 (130,5)	8,8	10,8 (18,9)	12,3 (19,6)
R2 - Activités sportives	14,0	13,9	13,9	6,9	7,7 (4,6)	7,5 (4,5)	65,0 (68,0)	13,7	11,7 (17,4)	10,9 (16,1)
S1 - Réparations hors automobile	5,9	5,6	5,5	4,4	5,3 (2,7)	5,1 (2,6)	35,1 (37,7)	4,5	0,9 (8,8)	1,2 (8,6)
S2 - Coiffure et soins du corps	25,3	26,2	26,1	11,1	13,0 (8,8)	13,0 (8,8)	111,3 (115,5)	17,0	15,0 (19,7)	13,4 (17,7)
S3 - Autres services personnels	46,5	47,6	46,0	18,1	21,6 (15,1)	22,0 (15,5)	152,8 (159,4)	28,2	24,1 (30,1)	18,6 (23,7)
UZ - Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,1 (0,1)	9,1	4,8 (19,0)	1,0 (13,5)
TOTAL	696,3	703,7	701,2	427,8	493,4 (275,7)	486,1 (268,4)	2 714,8 (2 932,5)	12,0	9,4 (19,2)	8,6 (17,3)

* Les chiffres entre parenthèses font référence aux données non corrigées des radiations estimées (cf. note du tableau 1).

Source : Urssaf

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un AE ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires positif sur la période étudiée.



TABLEAU 2bis

les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin juin 2023

Secteur d'activité	Nombre d'AE économiquement actifs en fin de trimestre					Chiffre d'affaires trimestriel global			Chiffre d'affaires trimestriel moyen		
	milliers	Glissement annuel (%)			% AE éco. actifs	millions d'euros	GA (%)		euros	GA (%)	
	2023T2	2022T2	2022T4	2023T2	2023T2	2023T2	2022T4	2023T2	2023T2	2022T4	2023T2
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	2,1	3,8	1,2	0,2	65,5 (61,7)	10	2,4	6,2	4 620	1,2	6,0
CZ1 – Industrie	85,0	14,1	9,3	6,9	57,9 (55,0)	312	9,2	8,4	3 675	-0,2	1,4
CZ2 - Métiers de bouche	17,6	8,8	3,2	2,7	57,3 (53,1)	89	3,5	9,4	5 015	0,3	6,5
F1 - BTP gros-œuvre	44,6	6,3	3,4	0,6	56,5 (52,4)	337	5,8	3,7	7 563	2,4	3,0
F2 - BTP travaux d'installation	40,7	6,4	5,4	3,3	57,3 (53,5)	331	9,6	8,4	8 115	4,0	4,9
F3 - BTP travaux de finition	71,7	5,2	3,0	1,4	60,7 (56,9)	535	4,4	4,5	7 460	1,4	3,1
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	23,9	4,5	2,0	1,8	42,4 (37,8)	128	3,8	8,6	5 347	1,8	6,7
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	28,7	10,0	0,8	-3,9	41,8 (37,9)	202	1,0	-11,1	7 037	0,2	-7,5
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	2,8	9,1	1,4	-6,3	49,2 (37,1)	18	-2,7	-1,8	6 363	-4,1	4,8
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	32,0	5,2	-1,6	-2,3	58,9 (53,4)	177	0,6	-0,3	5 548	2,3	2,1
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	31,6	7,9	-1,3	-2,5	62,4 (57,7)	109	3,4	2,2	3 430	4,8	4,8
G6 - Commerce de détail non spécialisé	37,6	9,2	5,7	8,8	41,2 (36,7)	162	5,8	10,8	4 314	0,1	1,9
HZ1 - Taxis – VTC	13,1	22,3	3,3	3,8	50,3 (45,5)	67	16,1	2,5	5 136	12,4	-1,3
HZ2 - Transport routier de fret et déménagement	3,1	14,8	11,2	15,3	33,6 (30,2)	12	12,7	21,1	3 718	1,3	5,0
HZ3 - Activités de poste et de courrier	33,1	-25,2	-23,5	-11,0	16,1 (13,4)	45	-20,3	-3,2	1 363	4,1	8,8
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	2,4	15,7	6,2	7,6	42,7 (38,5)	11	17,3	16,5	4 629	10,4	8,2
IZ1 – Hébergement	9,6	18,2	6,9	4,8	74,0 (71,2)	78	12,8	14,6	8 085	5,5	9,4
IZ2 - Restauration et débits de boissons	28,5	1,8	-2,5	0,6	46,8 (41,2)	190	10,4	7,4	6 675	13,2	6,8
JZ - Informatique, information et com.	54,9	15,5	8,5	7,6	44,6 (41,9)	413	20,4	15,6	7 536	10,9	7,5
KZ - Activités financières et d'assurance	6,3	8,0	-0,4	-3,3	44,6 (41,3)	42	1,1	-5,7	6 655	1,5	-2,5
LZ - Activités immobilières	24,3	16,2	4,4	-1,2	35,9 (33,4)	197	2,6	-10,7	8 110	-1,7	-9,6
M1 - Activités juridiques	1,4	10,9	10,4	8,0	62,7 (60,7)	11	9,9	6,0	8 339	-0,5	-1,8
M2 - Acti. comptables, de conseil et d'ingénierie	45,1	18,3	5,9	0,9	45,3 (42,5)	284	10,5	5,1	6 294	4,3	4,1
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	64,1	14,8	3,3	0,8	37,7 (34,5)	442	10,3	5,6	6 896	6,8	4,7
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	37,8	14,7	7,2	6,0	47,9 (45,4)	186	12,3	7,3	4 914	4,7	1,3
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	56,8	12,4	2,7	3,8	51,8 (48,2)	280	6,8	5,9	4 935	4,0	2,0
N1 - Activités de nettoyage	65,4	22,9	18,2	14,5	55,9 (52,8)	279	18,8	17,4	4 268	0,5	2,6
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	49,7	20,3	10,1	13,2	53,9 (50,6)	232	15,3	16,5	4 660	4,7	2,8
PZ – Enseignement	87,3	19,3	8,3	7,4	60,6 (57,6)	344	12,9	11,0	3 935	4,3	3,3
QZ – Santé	81,9	7,4	3,9	2,9	72,3 (69,9)	357	8,4	8,5	4 351	4,4	5,4
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	67,4	38,5	10,0	8,6	55,1 (51,7)	246	16,0	11,3	3 647	5,4	2,5
R2 - Activités sportives	41,8	36,3	11,0	9,8	64,4 (61,5)	146	17,8	15,1	3 480	6,0	4,8
S1 - Réparations hors automobile	22,3	3,3	0,7	0,5	63,4 (59,1)	92	4,4	5,2	4 121	3,7	4,7
S2 - Coiffure et soins du corps	77,8	16,7	12,2	10,1	69,9 (67,3)	258	11,9	12,5	3 321	-0,2	2,3
S3 - Autres services personnels	91,8	31,1	22,6	16,5	60,1 (57,6)	284	24,0	20,4	3 096	1,1	3,4
UZ – Autres	0,0	0,0	7,0	0,0	42,3 (37,6)	0	52,8	4,8	4 092	42,8	4,8
TOTAL	1 384,3	13,2	5,9	5,1	51,0 (47,2)	6 904	9,5	7,5	4 988	3,4	2,3

Source : Urssaf

Sources et méthodologie

Le régime de l'auto-entrepreneur (AE) a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la Cipav (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou la SSI (Sécurité Sociale des Indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA), les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les activités relevant de la TVA immobilière

(opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...). Le régime AE est caractérisé par :

- des formalités de création allégées.
- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro-fiscal (soit 188 700 € pour une activité d'achat/revente et 77 700 € pour une activité de prestations ou de service en 2023). En cas de dépassement, il est possible de conserver le régime d'AE l'année du dépassement et la suivante avant la bascule vers le statut d'indépendant classique.



- la franchise de TVA et sa non-récupération jusqu'aux seuils de franchise soit 101 300 € pour les activités d'achat-vente et 39 100 € pour les activités de prestations de services (seuils de tolérance en 2023). En cas de dépassement, l'auto-entrepreneur est soumis à la TVA dès le premier jour du mois de dépassement.

- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. L'AE est néanmoins soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, y compris s'il est nul. Les déclarations et les paiements doivent être effectués obligatoirement en ligne mensuellement ou sur option trimestriellement.

- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu.

Taux applicables en octobre 2022	Taux pleins de cotisations	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu
Vente de marchandises (BIC)	12,3 %	1,0 %
Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC)	21,2 %	1,7 %
Autres prestations de services et professions libérales (BNC)	21,1 %	2,2 %
Professions libérales relevant de la CIPAV	21,2 %	2,2 %
Location de meublés de tourisme classés	6,0 %	1,0 %

L'AE est aussi redevable de la contribution à la formation professionnelle (0,10%, pour les commerçants, 0,20% pour les professions libérales et 0,30% pour les artisans), de la taxe des frais de chambre pour les artisans et commerçants ainsi que la cotisation foncière des entreprises sous certaines conditions.

Les principales évolutions en 2018

La loi de finances 2018 double, à compter du 1er janvier 2018, les plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au dispositif. Cette évolution a renforcé le dynamisme du statut. Cela a permis d'élargir le champ des indépendants éligibles à l'auto-entreprise.

Par ailleurs, l'article 15 loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 redéfinit les règles d'affiliation à la CIPAV et prévoit une bascule des professions libérales non réglementées (PLNR) au Régime Général. Cette mesure s'applique à compter du 01/01/2018 pour les nouveaux affiliés créant leur structure sous le statut de la micro-entreprise. Restent ainsi seules affiliées aux régimes d'assurance vieillesse et invalidité-décès des professions libérales (CNAVPL) les professions libérales réglementées telles que redéfinies par l'article L.640-1 CSS. Un droit d'option est prévu pour les PLNR immatriculées avant mise en œuvre de la réforme. Cette option « définitive » prend effet au 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle ils ont notifié leur décision.

Les immatriculations

Une immatriculation est comptabilisée lorsqu'une personne physique crée une entreprise individuelle qui relève du régime fiscal et social de l'auto-entreprise. Elle peut aussi correspondre à une ré-immatriculation rattachée à un SIREN existant. Il existe des écarts de niveau avec les publications de l'INSEE qui retient une notion différente de la création d'entreprise notamment pour la comptabilisation des ré-immatriculations.

Les radiations

Les radiations interviennent plus fortement au 4^{ème} trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année.

La radiation intervient systématiquement au 4^{ème} trimestre lorsque :

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime AE vers régime « classique des travailleurs indépendants ») est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;

- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal. Depuis début 2015, les radiations d'office en cours d'année ont été suspendues pour et à compter du 1^{er} janvier 2016, ce type de radiation intervient au 31 décembre après deux années consécutives sans chiffre d'affaires.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, le traitement des radiations d'office au titre de 2019 a été reporté à 2021. Cette mesure exceptionnelle conduit à un phénomène de rattrapage et une hausse artificielle des radiations au 31 décembre 2020. Pour une meilleure analyse économique, pour les AE qui auraient dû être radiés dès 31 décembre 2019, une date de fin d'activité à fin 2019 a été positionnée.

En 2023, pour des raisons de gestion, le traitement procédant aux radiations pour chiffre d'affaires nul durant deux années consécutives n'a pas été passé, ne permettant pas de le prendre en compte dans cette publication. Le nombre de radiations à fin décembre 2022 est donc en forte baisse sur un an, contribuant à renforcer artificiellement la progression du nombre d'AE inscrits fin 2022. Des estimations des radiations à fin 2022 ont donc été réalisées afin de préserver la cohérence des séries. Les règles pour cibler les AE radiés pour absence de chiffre d'affaires ont été reproduites à l'aide des informations connues à date dans les bases de données statistiques.

Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les AE exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acosaf et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009, via des alimentations quotidiennes, les informations relatives aux AE de la France entière. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction du 30/11/2023.

Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes (disponible sur urssaf.org) a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins comme les métiers de bouche (CZ2). A partir de 2018, les PLNR sont immatriculées à l'Urssaf dans le groupe professionnel « commerçant ». La ventilation des données entre commerçants-artisans et professions libérales perd donc de sa pertinence.

L'Autorité de la statistique publique reconnaît aux séries du nombre d'auto-entrepreneurs et de leur chiffre d'affaires la qualité de **statistiques publiques à visée d'information générale** (avis du 22/12/2022).

Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies. Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.